



Bulletin municipal

No 5 – 11 mai 2023

Marché des loisirs 2023

**Grande nouvelle! Nos plants de légumes seront de retour
cette année pour remplir votre potager.**

Plusieurs variétés de tomates, de concombres et plusieurs
autres bons légumes.

**Nos plants seront encore plus beaux, car
cette année nous avons l'aide précieuse
d'un expert en la matière.**

Conseils de notre expert sur place lors de la vente
le 20 mai à l'O.T.J



VIE MUNICIPALE

Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Benjamin,

Mme Céline Veilleux a été élue sans opposition au poste de mairesse. Félicitations!

Voici les candidats au poste de conseiller pour le siège # 1:

- Mme Marie-Andrée Buteau
- M. Maxime Veilleux

Voici les dates importantes à retenir:

Vote par anticipation: 28 mai entre 12h00 et 20h00

Jour du scrutin: 4 juin 2023 entre 10h00 et 20h00

Prendre note que les bureaux seront fermés le lundi 22 mai pour la Journée des Patriotes.

Nous serons de retour le mardi 23 mai pour vous servir!



PROJET DES JEUX D'EAU

Nous sommes heureux de vous annoncer que les travaux concernant la construction des nouveaux jeux d'eau débuteront dès la fin mai 2023 à Saint-Benjamin. Ils seront situés à l'OTJ au 497 rue du Lac. Merci au Gouvernement du Québec pour l'aide financière accordée dans le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) de 100 000\$. Nous avons reçu de précieux dons également de la part du député Samuel Poulin et de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.



MERCI!



Samuel Poulin
Député de Beauce-Sud





AVIS PUBLIC

adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 8 mai 2023, le conseil municipal de Saint-Benjamin a adopté les règlements suivants :

Règlement no 444-23 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 790 411 \$ et un emprunt de 790 411 \$ pour les services professionnels préalables à la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées du secteur Morisset-Station.

Règlement no 445-23 décrétant une dépense 2 547 689 \$ et un emprunt 2 547 689 \$ pour la réfection du réseau d'égout sanitaire, ajout d'un réseau pluvial et réfection de la chaussée de la rue du Lac.

Règlement no 446-23 décrétant une dépense de 4 053 503 \$ et un emprunt de 4 053 503 \$ pour le projet de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que **les règlements no 444-23, no 445-23 et no 446-23** fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de **9 heures à 19 heures le 15 mai 2023**, au bureau de la municipalité de Saint-Benjamin, situé au 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin (Québec) G0M 1N0.
4. Le nombre de demandes requis pour que les règlements **no 444-23, no 445-23 et no 446-23** fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de cent (100). Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements **no 444-23, no 445-23 et no 446-23** seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
5. Les résultats de la procédure d'enregistrement pour chaque règlement nommé ci-haut seront annoncés à 19 h 05 le 15 mai 2023, au bureau municipal situé au 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin (Québec) G0M 1N0.

6. Les règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité Saint-Benjamin du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 8 mai 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;

☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;

☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;

☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 8 mai 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.



Isabelle Beaudoin
Directrice générale et greffière-trésorière



Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité de Saint-Benjamin

Date du scrutin : 4 juin 2023

Par cet avis public, Isabelle Beaudoin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 24 avril 2023. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 18 avril 2023 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 18 avril 2023, remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité et présentez une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.
Adresse : 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin (Québec) G0M 1N0
Jours et heures :
 - Le 16 mai 2023 de 19 h 00 à 22 h 00**
 - Le 18 mai 2023 de 10 h 00 à 13 h 00**
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

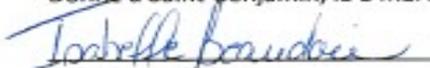
Présidente d'élection : Isabelle Beaudoin

Adresse : 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin (Québec) G0M 1N0

Téléphone : (418) 594-8156

Signature

Donné à Saint-Benjamin, le 8 mai 2023


Présidente d'élection



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN
MRC DES ETCEMINS
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 447-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 314-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EXTENSIVES » DANS LES ZONES TRAVERSÉES PAR L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE DE FAÇON À PERMETTRE LA CONVERSION DE CETTE INFRASTRUCTURE RÉGIONALE EN CORRIDOR RÉCRÉOTOURISTIQUE »

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil municipal de Saint-Benjamin a adopté le projet de règlement no 447-23 amendant le règlement de zonage no 314-07 afin d'autoriser la classe d'usage « Activités récréatives extensives » dans les zones traversées par l'emprise ferroviaire abandonnée de façon à permettre la conversion de cette infrastructure régionale en corridor récréotouristique.

Essentiellement, le projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage no 314-07 pour : créer la zone 29-F à même une partie de la zone 25-F et autoriser la classe d'usage « Activités récréatives extensives » dans cette nouvelle zone 29-F ainsi que dans les zones 42-CH et 43-I;

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le 5 juin 2023 à compter de 18 h00 dans la salle du conseil municipal située au 440, avenue du Collège, à Saint-Benjamin en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A 19.1).

Au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement no 447-23 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures ordinaires de bureau et sur le site Internet de la municipalité, à l'onglet « avis public » (<https://www.st-benjamin.qc.ca/pages/avis-public>).

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce 2^e jour de mai 2023.

Isabelle Beaudoin

Directrice générale et greffière-trésorière

Chronique en immigration - *Nouvel Horizon*

Connaître pour comprendre et aimer

Depuis quelques années, les taux de migrations connaissent des records. Pas seulement au Canada. C'est une tendance mondiale. Nous vivons une période où les événements mondiaux se bousculent à un rythme accéléré. Nombreux sont les facteurs de déplacement de populations : conflits internes, instabilité politique, guerres, sans oublier les changements climatiques et les événements météorologiques extrêmes, qui sont devenus la cause première de déplacements à l'échelle planétaire.

Au Canada, selon le dernier recensement de 2021, 23% de la population, soit près d'une personne sur quatre, est issue de l'immigration, c'est-à-dire ayant immigré au pays au cours de sa vie.

Notre pays est une terre de paix et d'accueil depuis longtemps et elle devra l'être toujours davantage dans les années à venir pour répondre à l'augmentation des bouleversements mondiaux. Solidarité et fraternité humaine obligent ; il faudra toujours plus et toujours mieux apprendre à vivre ensemble, à vivre l'unité dans la diversité. Et surtout, il faudra savoir ouvrir son cœur à l'autre, dans la compréhension et le respect réciproque. Oui, réciproque, car le processus d'intégration pour un « vivre ensemble » harmonieux se danse à deux. Les nouveaux arrivants autant que la population d'accueil doivent y mettre leur bonne volonté.

Ainsi, pour se comprendre, il est essentiel de se connaître, de s'ouvrir à l'autre et à son vécu.

Les phases communes du choc culturel et du processus d'adaptation

Pour la population d'accueil, il est bien de se remémorer les différentes phases que peut vivre un nouvel arrivant.

D'abord, il y a souvent une sorte de « **lune de miel** » à l'arrivée, un émerveillement de toutes les nouveautés. Toutefois, la lune de miel fait ensuite place au **choc culturel**, où la prise de conscience de la perte de tous ses repères se fait lourde et parfois le défi peut sembler insurmontable. C'est là qu'il est nécessaire de recourir à l'aide de l'entourage, afin d'entrer dans la **phase d'apprentissage** où les repères de tout ordre se reconstituent un à un. Enfin, lorsque l'apprentissage a permis de surmonter le creux du choc culturel, vient la **phase d'intégration**. La personne peut alors se sentir à l'aise, autonome et vraiment « chez soi ».

Faisons donc en sorte que, dans les Etchemins, toute personne qui s'y établit se sente rapidement « chez soi ».

*La chronique *Nouvel Horizon* abordera divers sujets sur l'immigration et l'interculturalité dans les numéros à venir.

Geneviève Bernier

Agente de projet interculturel, Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins



Municipalité Saint-Benjamin
440, ave. du Collège
Saint-Benjamin, QC G0M 1N0
Téléphone : (418) 594-8156
Télécopieur : (418) 594-6068
munstbenjamin@aclcable.ca

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale de la susdite municipalité, qu'à la séance régulière du lundi 5 juin 2023 à 18h30 heures, au 440 Avenue du Collège, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature de la demande

- 878-B, route 275
- Matricule : 0124-21-5811
- Lot : 6 191 007
- Superficie du lot : 58 100.0m²

La nature de la présente requête a pour but d'autoriser que la largeur du terrain, à la marge de recul avant, soit moins large que les 45 mètres requis au règlement de lotissement. Monsieur Poulin souhaite se construire une résidence principale sur son lot qui est en zone blanche et qui est non desservi par les services d'égouts et d'aqueduc de la ville. La seule entrave à son projet est la largeur de l'accès à son lot qui est de 9.27 mètres.

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce 4 avril 2023.

Signé : *Isabelle Beaudoin*
Isabelle Beaudoin
Directrice générale



Municipalité Saint-Benjamin
440, ave. du Collège
Saint-Benjamin, QC G0M 1N0
Téléphone : (418) 594-8156
Télécopieur : (418) 594-6068
munstbenjamin@aclcable.ca

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale de la susdite municipalité, qu'à la séance régulière du lundi 5 juin 2023 à 18h30 heures, au 440 Avenue du Collège, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature de la demande

- 990, route 275
- Matricule : 9628-40-3658
- Lot : 4 216 453
- Superficie du lot : 58 700.0m²

Nature de la demande:

La nature de la présente requête est de permettre aux occupants de la propriété mentionnée ci-haut et portant le numéro de lot 4 216 453, de pouvoir implanter une serre préfabriquée (voir les photos du fabricant en pièces-jointes) en cours avant (voir photo « Carte implantation et mesure » en pièce-jointe) et qu'elle soit légèrement plus grande que la norme exigée au règlement de zonage (voir extrait du règlement). Il est à noter que l'emplacement visé, pour implanter la serre, n'est pas visible de la rue puisque c'est un terrain très boisé et que les bâtiments principal et secondaires sont très éloignés de la route (voir photos « Vue de la route 275, 1 et 2 » en pièces-jointes).

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce 25 avril 2023.

Signé : *Isabelle Beaudoin*
Isabelle Beaudoin
Directrice générale



PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE (10\$)

UN PERMIS DE FEU DOIT ÊTRE
DEMANDÉ À
M. LAURIER POULIN:
418-594-5788



LE FEU DOIT TOUJOURS
ÊTRE SOUS SURVEILLANCE

FADOQ
VOYAGE ORGANISÉ

SUR LE LOUIS-JOLLIET
VISITE DU PARLEMENT DE
QUÉBEC

DONNEZ VOTRE NOM À:

RUTH BOULET: 418-594-5364
DIANE DRAPEAU: 418-594-5994

14 JUIN 2023

PRIX ENTRE 125\$ ET 150\$
SELON LE NOMBRE
D'INSCRIPTIONS

ORDURES ET REYCLAGE

Suite à la cueillette *monstre* du 26 avril, nous vous demandons votre collaboration afin de ne pas augmenter les coûts d'enfouissement des déchets.

Comment faire ?

- En participant activement au recyclage
- En disposant des objet récupérables aux endroits appropriés

Vous contribuerez à réduire le nombre de tonnes de déchets et ainsi, réduire le montant de ce service sur votre compte de taxes.

Merci de votre collaboration!

DÉFIBRILLATEUR ACCESSIBLE 24/24

Celui-ci est à l'édifice municipal dans le local des casiers postaux à l'entrée du bureau de poste. Nous espérons le respect et la collaboration des citoyens afin de s'assurer de la disponibilité du défibrillateur .



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CLUB DES BENJAMINS JOYEUX

MERCREDI LE 17 MAI DÈS 13H00
SALLE DE L'ÂGE D'OR

4 MEMBRES SORTANTS*

BINGO

2 Juin 2023

Salle de l'âge d'or

Dès 19h00

Prix de 500\$

LES BENJAMINS JOYEUX



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN

BONNE NOUVELLE!

LA BIBLIOTHÈQUE
OFFRIRA PLUS D'HEURES
D'OUVERTURE
À COMPTER
DU MOIS DE MAI 2023

MARDI: 18h30 à 20h00
MERCREDI: 12h30 à 14h00
JEUDI: 18h00 à 20h00
SAMEDI : 10h00 à 12h00

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN

VENTE DE GARAGE PERMISE

SAMEDI LE 10 JUIN 2023
9H00 À 17H00
(REMISE AU LENDEMAIN EN CAS DE PLUIE)

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 418-594-8156



MESSAGE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE



Vérification de l'extincteur portatif:



⇒ Choisissez un extincteur portatif à poudre polyvalente du type A, B et C et d'un minimum d'environ 2 kg (5 lb).



⇒ Installez-le bien en vue et près d'une porte



⇒ Faites-le vérifier par une entreprise reconnue et certifiée, idéalement tous les 6 ans



⇒ Apprenez à bien l'utiliser avant toute urgence



MAI 2023

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1 	2 	3 	4 	5	6 
7	8	9 	10 	11 	12	13 
14 Fête des Mères	15	16 	17 	18 	19	20 
21	22 Journée des patriotes Bureaux fermés	23 	24 	25 	26	27 
28	29	30 	31 			

Date des séances du Conseil 2023 : 16 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1er mai, 5 juin, 3 juillet, 14 août, 11 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre.

Les séances débutent à 18 h 30 à la salle du conseil au 440, avenue du Collège.

 **Recyclage**

 **Ordures**

Bibliothèque:

Mardi: 18h30 à 20h
 Mercredi: 12 h 30 à 14 h
 Jeudi: 18 h à 20 h
 Samedi: 12h à 14h



Séance du Conseil:

1er lundi du mois
 (sauf exceptions)
 Voir les dates ci-haut



NUMÉROS UTILES

Ambulance-Incendie-Police	911	Hôpital St-Georges	418 228-2031
Âge d'Or	418 594-8189	Nouvel Essor	418 383-5252
Bibliothèque	418 594-6068	Répertoire ressources communautaires	211
Bureau Municipal	418 594-8156	Taxi collectif des Etchemins	418 227-2626
Bureau de poste	418 594-1212	CEPS Beauce-Etchemin	418 228-0001
CLSC des Etchemins	418 625-8001	Parent'aime	418 625-2223
CLSC St-Prosper	418 594-8282	Proches aidants	418 594-8282
Coop de solidarité à domicile	418 625-4500	Ressourcerie Bellechasse	418 642-5627
Cuisines collectives	418 625-4112	Groupe Espérance Cancer	418 227-1607
École la Tourterelle 3100	418 228-5541	Info-Santé	811
Tony Demers (Recyclage)	418 313-1440	Transport autonomie de Beauce	418-227-4147